

# Le cabinet de notre Député Maire, nous propose une visite de l'Assemblée Nationale

**le lundi 19 décembre 2016**

**Regroupement à 9h au 33 quai d'Orsay, 75007 pour pointage**

durée d'une heure trente environ - visite limitée à 50 personnes - entrée gratuite

**Attention : Une pièce d'identité sera exigée à l'entrée**



## MOYENS D'ACCÈS AU PALAIS-BOURBON

**Métro** : Assemblée nationale (ligne 12), Invalides (lignes 8, 13).

**RER** : Invalides (ligne C) - **Bus** : Lignes 24, 63, 73, 83, 84, 93, 94.

### Contrôles de **SÉCURITÉ** obligatoires

À l'arrivée du groupe, les visiteurs passent sous un **portique électromagnétique** : serviettes, sacs à main et objets divers sont contrôlés à l'entrée.

Les objets dangereux, ainsi que les bagages ou objets volumineux ne peuvent pas être introduits dans l'enceinte du Palais Bourbon (**pas de consigne possible**).

**Durant la visite**, les téléphones portables doivent être éteints et les prises de vues sont autorisées uniquement sur les indications des guides.

Nul ne peut s'écarter du groupe et circuler seul dans les couloirs.

Un strict silence doit être respecté dans la Bibliothèque et la Salle des Conférences.

Il est interdit d'emporter les papiers à en-tête placés sur les tables ; leur usage frauduleux est sanctionné par le Code pénal.

L'Assemblée se réserve le droit de mettre fin à la visite en cas de comportement inapproprié.

**Dans l'hémicycle, si l'Assemblée siège**, le groupe prend place pendant quelques minutes alors que les députés débattent. Les visiteurs doivent se tenir assis, ils doivent observer le silence.

Avant d'accéder à l'hémicycle, le groupe doit déposer ses effets personnels (sac à main, sacoche, manteau, ...) au vestiaire, y compris les téléphones portables, tablettes et appareils photo.

En cas d'**ÉVÉNEMENT IMPRÉVU**, L'Assemblée nationale se réserve le droit d'annuler, à tout moment et sans préavis, toute visite en cas d'événement imprévu.